



MOBILITÉ(S)

Une nouvelle voie verte pour relier à pied ou à vélo Limoges au Palais-sur-Vienne

La future voie verte reliera Limoges au Palais-Sur-Vienne le long de la RD29 : deux premières sections sont déjà accessibles, la dernière ouvrira au début de l'année 2027.

Publié le 16 Janvier 2026

Limoges Métropole participe au développement des modes actifs sur son territoire et notamment l'usage du vélo. Dans ce cadre, la Communauté urbaine met en oeuvre différents aménagements cyclables comme cette nouvelle voie verte offrant une alternative pour les cyclistes.

En 2016, afin d'encourager la pratique du vélo, Limoges Métropole a approuvé le Schéma directeur intercommunal des aménagements cyclables (SDIAC), visant à relier les différentes communes du territoire communautaire entre elles. Près de 400 kilomètres d'itinéraires cyclables sont ainsi répertoriés.

➤ Depuis son approbation, **28 km d'aménagements cyclables ont été réalisés sur le territoire de Limoges Métropole** et chaque année, ces nouveaux aménagements permettent aux habitants de se rendre de leur domicile jusqu'à leur lieu de travail, à vélo.

L'aménagement de la voie verte le long de la RD 29, de Limoges au Palais-sur-Vienne

L'aménagement de la voie verte reliant la rue Frachon à Limoges à l'entrée du Palais-sur-Vienne se déroule en trois phases distinctes. Ce nouvel aménagement offrira 1 400 mètres d'aménagement cyclable incluant une passerelle en aluminium de 3 mètres de large permettant de traverser l'affluent de la Vienne à l'entrée du Palais-sur-Vienne.

- > La 1^e phase de travaux concernant la section de la rue Frachon au Lycée Saint-Exupéry s'est déroulée de mai à octobre 2022.
- > La 2^e phase de travaux concernant la section de la rue du Lycée Saint-Exupéry à la rue Ventanat s'est déroulée d'octobre à juin 2025.
- > La 3^e phase de travaux est programmée d'octobre 2026 à janvier 2027.

L'aménagement réalisé est une voie verte, une route dédiée à la circulation des piétons, des cyclistes et des engins de déplacements personnels sur laquelle aucun véhicule motorisé n'est autorisé à circuler (sauf exceptions : véhicules d'entretien...). C'est un outil d'aménagement favorable au développement des modes actifs.

Elle mesure en moyenne 3,50 mètres de largeur, offre une sécurité renforcée aux usagers avec :

- > une vraie séparation physique des voies circulées par la conservation d'une bande végétalisée et des arbres existants,
- > accompagnée d'une tranchée d'infiltration pour la gestion des eaux pluviales et leur intégration au plus près du point de chute.

Tous les arbres ont été conservés et de nouveaux seront plantés afin de compléter l'alignement.



Des boucles de comptages permanents sont réparties le long de l'itinéraire permettant de quantifier le nombre de cyclistes/trottinettes qui empruntent la voie verte. Ainsi, des pics de passage d'une centaine d'usagers par jour ont été comptabilisés en 2025. Bien que les piétons ne soient pas comptabilisés, ils restent toutefois très nombreux.

Les financements

Le coût total de l'opération s'élève à 1 347 765 € HT financés par Limoges Métropole

- > dont 148 835 € HT pour la 1^e phase
- > 365 930 € HT pour la 2^e phase
- > et une estimation de 833 000 € HT pour la 3^e phase

Les deux phases du projet ont bénéficié de subventions :

- > 1^e phase subventionnée
 - à hauteur de 37 225 € par le Département de la Haute-Vienne
- > 2^e phase subventionnée à hauteur de :
 - 107 500 € par l'Europe
 - et de 86 475 € par le département de la Haute-Vienne

Des aides ont été sollicitées auprès de l'Europe et du Département de la Haute-Vienne pour la 3^e phase des travaux

Opération financée par :



**Fond Européen de Développement Régional
(FEDER)**

**Fonds Mobilités Actives -
Aménagements cyclables**

**Contrat départemental de
développement métropolitain (CDDM)**
